



## Un Congrès rassembleur

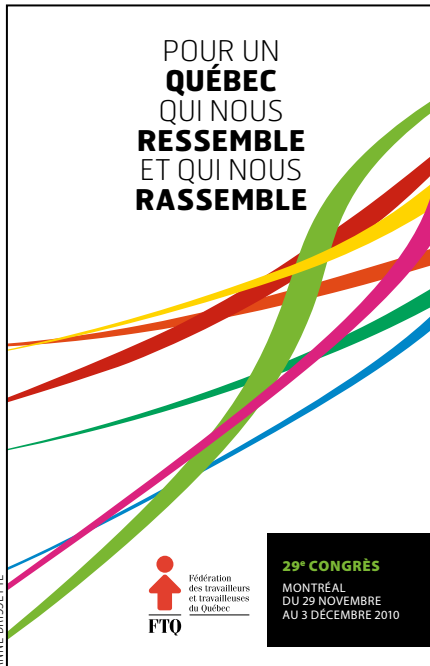
DES ANNÉES DE TURBULENCES ONT PRÉCÉDÉ ET MARQUENT LE 29<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FTQ, QUI SE TIENDRA DU 29 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2010 À MONTRÉAL. DES TURBULENCES BIEN SÛR ÉCONOMIQUES, MAIS AUSSI SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET POLITIQUES. DEPUIS DE TROP NOMBREUSES ANNÉES, NOUS SOMMES GOUVERNÉS À DROITE DE L'ÉCHIQUIER POLITIQUE.

Le « tout au marché » est le leitmotiv de ces gouvernements. Tout comme leur rejet de l'implication citoyenne, pourtant élément incontournable de la démocratie. Au mépris de l'environnement et de l'égalité sous toutes ses formes.

Au fédéral, les conservateurs nous imposent des politiques qui ne nous ressemblent pas. Mais les libéraux, à Québec, ne sont pas en reste. Quelques exemples :

▼ la construction des hôpitaux universitaires en partenariat public – privé;

- ▼ la privatisation d'une cinquantaine de chirurgies;
- ▼ le sous-financement chronique de l'ensemble du secteur de l'éducation;
- ▼ les baisses d'impôts de la dernière décennie ont entraîné des déficits; plusieurs des missions de l'État sont donc mises en danger par manque de personnel;
- ▼ l'abolition des nombreux lieux de consultation où étaient représentés le mouvement syndical et la société civile.



La FTQ continue de croire en un Québec à visage humain où le développement économique doit être durable, au service du développement social, de la qualité de vie de la population et de la main-d'œuvre. Un Québec où le

droit à des soins de santé, à des services éducatifs du berceau à l'université ne sont pas fonction des ressources financières des citoyens et des citoyennes. Un Québec où tous contribuent concrètement au respect de l'environnement, y compris et surtout les entreprises. Un Québec où les travailleurs et les travailleuses, quel que soit leur statut d'emploi, ont des droits qui sont respectés. Un Québec qui reconnaît la contribution des syndicats et de l'ensemble de la société civile au développement social et économique. Un Québec où il fait bon vivre!

Ce Québec qui nous ressemble, la FTQ croit qu'il faut continuer de le défendre et d'en assurer le développement dans toutes ses dimensions.

**SUITE EN PAGE 3**



## Les écoles passerelles: une solution inacceptable selon la FTQ

LE 9 SEPTEMBRE DERNIER, LA FTQ A PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI 103 QUI PROPOSE UNE NOUVELLE FAÇON D'AUTORISER DES ÉLÈVES FRANCOPHONES OU ISSUS DE L'IMMIGRATION À FRÉQUENTER LES ÉCOLES ANGLAISES PUBLIQUES DU QUÉBEC.

Selon ce projet, au bout d'un parcours de trois années dans une école anglaise privée et non subventionnée (écoles passerelles) et au terme d'un examen du dossier de l'élève dont on ne connaît pas encore tous les aspects, l'élève, ses frères et sœurs, ainsi que leurs descendants acquerraient le droit de fréquenter une école publique anglaise.

### Un bref rappel

En 2002 l'Assemblée nationale votait à l'unanimité l'adoption du projet de loi 104. Le changement le plus significatif

apporté par cette nouvelle loi était d'empêcher qu'un passage d'un an dans une école privée non subventionnée de langue anglaise permette d'« acheter », pour un enfant, mais aussi pour ses frères et sœurs et leurs descendants, un droit à l'enseignement en anglais dans une école publique ou privée subventionnée.

Le 22 octobre 2009, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnelles les modifications apportées à la loi 101 – prévues dans la loi 104 – qui visaient à mettre fin au phénomène des écoles dites « passerelles » et donnait un an

au gouvernement du Québec pour trouver une solution au différend.

### Flou administratif et juridique

La FTQ affirme que la solution choisie par le gouvernement du Québec est inacceptable: elle consacre l'idée qu'il est possible d'acquérir un droit constitutionnel grâce à l'argent, en fonction de la capacité des parents d'assumer les coûts d'une école non subventionnée. Elle oblige aussi l'adoption d'un règlement qui vise à « préciser dans

**SUITE EN PAGE 3**

## SOMMAIRE

**2**

### MANIFESTATION DES TRAVAILLEURS DE L'AÉRONAUTIQUE



CHARLES DURANO

**3**

### L'HEURE JUSTE SUR LA DETTE DU QUÉBEC

**4**

### MARCHE MONDIALE DES FEMMES LA FTQ Y SERA!



LOGO MAF: GRIFFIN/PAQUIN DESCHAMBAUD COMMUNICATION

**5**

### MÉTIER : AIDE DOMESTIQUE



NORMAND BLOUIN

**7**

### DERNIER BUDGET PROVINCIAL LA FTQ LANCE UN APPEL

**9**

### LES TCA GAGNENT UNE CAUSE IMPORTANTE

**12**

### RETRAITE UNE RÉFORME QUI S'IMPOSE



## EXPOSITION HAÏTI À VIF

La FTQ est fière partenaire de l'exposition HAÏTI À VIF, qui regroupe une centaine de photos prises par quinze photojournalistes québécois à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Présentée par la Maison d'Haïti, qui recevra les dons collectés pendant toute sa durée, cette exposition est organisée en parallèle au World Press Photo 2010, l'exposition itinérante annuelle des meilleures photos d'actualité au monde.

Rappelons que la FTQ et ses syndicats affiliés, ainsi que le Fonds de solidarité de la FTQ, se sont mobilisés à la suite de la tragédie qui a frappé le peuple haïtien en se joignant à une vaste coalition humanitaire.



LES TRAVAILLEURS UNISÉS - CHAMPA 2010 - BENOIT AQUIN / GALERIE PANACEE

Le public peut visiter l'exposition jusqu'au 3 octobre 2010, tous les jours, de 11 h à 22 h, au Musée Juste pour rire à Montréal.

## Les travailleurs de Robert Transport obtiennent gain de cause

Dans une décision rendue en juin dernier, l'arbitre Nicolas Cliche donne raison aux travailleurs de l'entreprise Robert Transport. L'employeur devra ainsi payer rétroactivement les augmentations de salaire prévues à la convention collective intervenue entre les parties pour l'année 2009.

Les dirigeants de l'entreprise de transport refusaient de respecter les modalités du contrat de travail les liant à leurs 407 travailleurs, représentés par les sections locales 106 et 1999 du syndicat des Teamsters. La partie patronale tentait ainsi de forcer le syndicat des Teamsters à rouvrir la convention collective.

«Une convention collective est un contrat de gré à gré qui a force de loi et Robert Transport ne peut s'y soustraire. La stratégie de l'employeur s'est retournée contre lui et n'a fait qu'envenimer les relations de travail», déplore Jean Chartrand, président de la section locale 106 du syndicat des Teamsters.

De fait, les relations entre le syndicat et l'employeur se sont refroidies depuis le début de cette affaire. D'autres litiges opposant les deux parties sont en voie d'être réglés.

## L'industrie aéronautique canadienne laissée-pour-compte

Des membres de l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) ont manifesté dans les rues de Montréal le 26 août dernier. Ils dénonçaient le manque d'appui des gouvernements fédéral et provincial à l'industrie canadienne de l'aérospatiale.

La manifestation a été organisée en marge du symposium de l'aérospatiale «Mexico Maintenant», parrainé par le gouvernement du Mexique, qui se tenait à l'hôtel Marriott de Dorval. «Alors que le Mexique fait la promotion de sa propre industrie aéronautique et invite des entreprises canadiennes de l'aérospatiale à s'installer au sud de la frontière, nos gouvernements restent les bras croisés et ne font rien», a déploré Dave Chartrand, agent d'affaires directeur pour le district 11 de l'AIMTA et président du Conseil provincial des machinistes du Québec (CMQ).

«La survie de l'industrie québécoise de l'aérospatiale dépend de la volonté de nos gouvernements. Bombardier exploite déjà des installations au Mexique et d'autres entreprises canadiennes pourraient être séduites par les avantages qu'offre le Mexique, soit des incitatifs fiscaux et une main-d'œuvre bon marché», a fait valoir Dave Chartrand. Celui-ci ajoute: «Il serait très intéressant que nos gouvernements organisent des symposiums commerciaux comme celui-ci ailleurs dans le monde pour inciter plus de sociétés aéronautiques à s'installer au Québec et au Canada et ainsi profiter de notre expertise et de notre talent!»

Rappelons que l'industrie aéronautique canadienne emploie plus de 45 000 personnes dans la région de Montréal, dont 13 000 membres de l'AIMTA qui travaillent pour des entreprises comme Bombardier, Rolls-Royce et Messier-Dowty.

## Un front commun dans la construction

LA FORTE MOBILISATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES À LA FIN DU MOIS D'AOUT DERNIER ET L'ULTIMATUM DE GRÈVE GÉNÉRALE AURONT FINI PAR MODIFIER LE PAYSAGE DE LA NÉGOCIATION DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.



Il est important de souligner que la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction prohibe toute forme de rétroactivité dans le renouvellement des conventions collectives régissant les conditions de travail des quelque 145 000 travailleurs et travailleuses. Chaque semaine qui s'est écoulée depuis le 30 avril dernier occasionnait donc une perte de 55 \$ en moyenne par travailleur.

De plus, les différentes parties patronales des quatre secteurs de l'industrie voulaient imposer d'importants reculs aux travailleurs et aux travailleuses. Par exemple, faire passer la semaine de travail régulière à six jours, le temps et demi pour les heures supplémentaires de l'ensemble de l'industrie, des augmentations de salaire en dessous de l'augmentation du coût de la vie, etc.

La belle solidarité inter-syndicale aura été un point fort de cette négociation et représente un moment historique dans une industrie qui est reconnue pour sa forte compétition entre les différentes organisations syndicales.

Les employeurs ont finalement décidé de s'asseoir aux différentes tables et de négocier sérieusement. Des ententes de principe dans le secteur résidentiel et dans le secteur commercial/institutionnel de la construction sont venues s'ajouter à l'entente de principe qui avait été conclue dans le secteur génie civil en juin.

Au moment d'écrire ces lignes, le processus de négociation se poursuit toujours. Il reste la conclusion des négociations des clauses particulières par métier. De plus, les différentes ententes de principe devront être

soumises aux membres pour qu'ils et elles se prononcent sur leur adoption ou leur rejet.

Les conventions collectives des quatre secteurs étaient échues depuis le 30 avril dernier. Elles touchent cinq associations représentatives qui doivent créer un regroupement représentant un minimum de 50 % plus un aux tables de négociations. Pour la première fois, les cinq associations syndicales se sont regroupées à l'intérieur d'un front commun représentant 100 % des travailleurs et des travailleuses de la construction.



## Les ambulanciers se mobilisent pour faire respecter leurs droits!

En conférence de presse en septembre dernier, la Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec (FTPQ-FTQ)

a vivement dénoncé le non-respect, par le gouvernement du Québec, d'un jugement arbitral qui ordonne à l'employeur de rémunérer les ambulanciers pendant les périodes de repas alors qu'ils restent disponibles. Afin de faire respecter leurs droits, les ambulanciers ont l'intention de manifester leur mécontentement par des actions ciblées. La FTPQ représente plus de 1 500 travailleurs et travailleuses du préhospitalier à travers le Québec.

## Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault  
Secrétaire général René Roy

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100  
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000  
Télécopie : 514 383-8001

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Éric Rancourt (AIMTA); Jocelyne Gourde, Stéphane Legault (CRFTQMM); Suzanne Hamel (Fonds de solidarité FTQ); Éric Demers (FTQ-Construction); Sylvie Giguère (FTQ-LL); Clairandré Cauchy (Métallos); Édith Forbes (Projet FTQ-ROSEPH); Catherine Saint-Germain (TCA); Stéphane Lacroix (Teamsters); Monique Audet, Diane Bélanger, Louis Cauchy, Lise Côté, Gilles Chapadeau, Daniel Demers, Robert Demers, Johanne Deschamps, Jean Dussault,

Denise Gagnon, Claude Grenier, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Dominique Savoie, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Photos Benoit Aquin / Galerie Pangée, Clément Allard, Normand Blouin, Charles Burno, Rima Chabaan, Éric Demers, Isabelle Gareau, Serge Jongué, Julie Lacasse/Zone Studio, Luc Laforce, Jean Laverdière, David Maden, Margot Rondeau, André Périard, Sylvie Trépanier

Illustrations Anne Brissette, Magma Design, Marc Mongeau, Rouleau-Paquin design communication

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Legris Service Litho  
Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 50 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783

SICG 677-M



quels cas ou à quelles conditions un enfant est présumé ou est réputé satisfaire à l'exigence d'avoir reçu la majeure partie de son enseignement en anglais». Selon la FTQ, ce flou continuera à perpétuer des problèmes administratifs et éventuellement juridiques.

Qui plus est, le projet de loi 103 va à l'encontre de l'avis du Conseil supérieur de la langue française, l'organisme qui est chargé de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives à la langue française au Québec. Le Conseil rejette la solution proposée par le projet de loi qui consacre l'acquisition d'un droit individuel et propose plutôt au gouvernement une solution institutionnelle visant les

écoles et non les individus, c'est-à-dire l'application de la loi 101 aux écoles anglaises privées et non subventionnées.

En appliquant la loi 101 à ces écoles, il serait désormais clair que, au Québec, les francophones et les personnes immigrantes ou leurs enfants vont à l'école française publique ou privée (subventionnée ou non subventionnée) et que les anglophones québécois ou canadiens peuvent aller à l'école anglaise publique ou privée (subventionnée ou non subventionnée).

Cette façon de faire ne contreviendrait donc ni à la Constitution, que le Québec n'accepte toujours pas, ni aux chartes canadienne ou québé-

coise, ni même au droit international, puisque rien dans ces textes comme le mentionne un avis du Conseil supérieur de la langue française «n'interdit au législateur québécois de fixer les conditions d'accès à l'école anglaise non subventionnée comme il le fait déjà pour les écoles subventionnées».

La FTQ demande que le gouvernement du Québec renonce à la solution proposée et retienne plutôt celle du Conseil supérieur de la langue française, soit l'application de la loi 101 à toutes les écoles, y compris aux écoles anglaises privées et non subventionnées. S'il le juge nécessaire, le gouvernement pourrait aussi utiliser la clause dérogatoire.

### Le monde du travail n'est pas oublié

Même si le projet de loi 103 fait peu allusion à la francisation des milieux de travail, la FTQ a saisi l'occasion pour inclure dans son mémoire une section présentant l'analyse de la situation linguistique et ses revendications pour la francisation de l'Administration et une autre section portant sur la francisation des entreprises.

Vous pouvez consulter le mémoire sur le portail de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), section Publications.



Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, et la directrice du Service de la francisation de la FTQ, Lola Le Brasseur, en commission parlementaire le 9 septembre dernier.

### CONGRÈS / SUITE DE LA PAGE 1

C'est ce Québec, et pas un autre, qui nous rassemble, en solidarité avec l'ensemble du mouvement syndical, mais aussi avec toute la population québécoise.

Vous trouverez tous les détails concernant la marche à suivre pour l'inscription dans le *Guide d'information : Inscription, Délégation, Résolutions et Réservations* que vous avez reçu par la poste et qui est aussi disponible sur le portail de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

### Déclarations de politique : des débats à ne pas manquer!

En plus des résolutions des affiliés, deux déclarations de politique seront soumises aux débats : l'une sur la conciliation travail – vie personnelle, l'autre sur l'amélioration des régimes de retraite. Ce sont deux enjeux majeurs pour les travailleurs et les travailleuses, pour l'ensemble de la population québécoise, que l'on soit jeune ou plus âgé. Il y a déjà eu dans le passé des déclarations de politique portant sur ces thèmes, mais, dans le contexte actuel, la FTQ ressent le besoin d'une nouvelle prise de position en faveur de notre action militante pour revendiquer auprès des gouvernements,

pour négocier avec les employeurs.

### Conciliation travail – vie personnelle : du temps à se réapproprier

C'est dans le suivi du colloque de la FTQ de novembre 2009 que la déclaration de politique sur la conciliation travail – vie personnelle a été préparée. Les exigences croissantes du travail (précarité, pénibilité et imprévisibilité des horaires, charge de travail excessive, etc.) grugent le temps que nous pourrions consacrer à nos activités familiales, sociales, militantes, nécessaires à une vie saine et équilibrée. Ainsi, des femmes, mais aussi des hommes, des parents, des personnes seules, des jeunes et des plus âgés, souffrent d'un manque de temps. Avec des impacts négatifs sur leur santé physique et mentale de même que sur leur qualité de vie. Voilà donc l'occasion de mettre de l'avant le droit à un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, en visant concrètement l'amélioration de nos conditions de travail dans nos milieux de travail.

### Pour des revenus de retraite adéquats pour tout le monde

Les lacunes de notre système de revenus pour la retraite,

mis sur pied il y a cinquante ans, sont devenues de plus en plus évidentes. La valeur des prestations publiques (Pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti au fédéral et Régime de rentes du Québec) est inférieure à ce dont la plupart des gens ont besoin pour vivre décemment et rares sont les personnes (environ une sur trois dans le secteur privé) qui ont accès à un régime complémentaire de retraite.

Récemment, les crises financière et économique, le manque de transparence ou des pratiques frauduleuses dans la gestion de certains fonds où investissent les caisses de retraite et la volonté patronale de fermer des régimes de retraite, ont encore plus fragilisé ce système. En inscrivant ce débat à l'horaire de son 29<sup>e</sup> Congrès, la FTQ réitère ses revendications historiques pour un système de retraite plus généreux qui met l'accent sur une amélioration substantielle des régimes publics et un meilleur encadrement des régimes complémentaires à prestations déterminées.

## UNE PREMIÈRE

# Les centrales syndicales et des groupes d'économistes donnent l'heure juste sur la dette du Québec

LE 15 JUIN DERNIER, LA FTQ, LA CSN, LA CSQ, ET DES GROUPES D'ÉCONOMISTES, ONT FAIT UNE SORTIE PUBLIQUE AFIN DE DONNER L'HEURE JUSTE SUR LA DETTE DU QUÉBEC. CETTE SORTIE SANS PRÉCÉDENT A ÉTÉ ORGANISÉE À LA VEILLE DES SOMMETS DU G8 ET DU G20 ALORS QUE LE GOUVERNEMENT HARPER S'APPRÊTAIT À AGITER L'ÉPOUVANTAIL DE LA DETTE POUR INCITER LES PAYS MEMBRES À ADOPTER DES MESURES D'AUSTÉRITÉ PLUS SÉVÈRES ET DANS LA FOULÉE DU BUDGET BACHAND OÙ LE MÊME ÉPOUVANTAIL A SERVI D'ACCÉLÉRANT POUR UN RETOUR PRÉCIPITÉ À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.

Le message de cette déclaration publique s'est articulé autour d'une étude de l'économiste Louis Gill, intitulée *L'heure juste sur la dette du Québec* et rassemblait le collectif Économie autrement, l'Institut de recherche sur l'économie contemporaine (IREC) et l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

### Un double discours

Les économistes ont dénoncé le double discours du gouvernement sur l'ampleur de la dette québécoise selon qu'il s'adresse aux autorités de réglementation des marchés financiers des pays prêteurs (60 % du PIB) ou qu'il veuille noircir volontairement le portrait (94,5 % du PIB) en joignant à la dette québécoise une portion de la dette canadienne qui n'a pas à lui être imputée.

On peut lire en préambule de l'analyse de Louis Gill que «pour camper le décor en vue du budget de l'année 2010-2011 et convaincre la population de la nécessité des mesures assassines qu'il allait contenir, la réduction de la dette a été présentée comme une urgence nationale par le gouvernement (du Québec), ses "experts indépendants" et tous les partisans de la vision "lucide"».

«Ce n'est pas parce qu'on colporte et martèle, même à grande échelle, un mensonge éhonté que celui-ci devient vérité. Non, la population du Québec ne vit pas au-dessus de ses moyens. Non, nos services publics ne sont pas sclérosés et la privatisation fait partie du problème et non pas de la solution. Non, notre dette n'est pas hors contrôle et s'appuie sur des actifs tangibles et intangibles de qualité», a indiqué le président de la FTQ, Michel Arsenault.

«Oui, il faut prendre la dette au sérieux. Mais il y a des limites à ne pas tenir compte des signaux qui nous viennent à la fois des États-Unis et d'Europe sur les dangers bien réels d'un retrait prématuré des mesures de soutien à l'économie. Cela risque de produire l'effet contraire», a-t-il fait valoir.

Les économistes et les leaders syndicaux ont également abordé les thèmes du remboursement de la dette et du préjugé tenace voulant que les déficits budgétaires à l'origine de la mauvaise dette du Québec soient le résultat d'excès de dépenses.

Cette sortie publique des centrales syndicales et d'organismes de recherche constituait une première et annonce de prochaines collaborations fort intéressantes pour donner des points de vue différents et... l'heure juste au public.



Claudette Carboneau, présidente de la CSN, Michel Arsenault, président de la FTQ, Bernard Élie, du collectif Économie autrement, et Louis Gill, économiste.

## LE COMBAT JURIDIQUE DE LA FTQ POUR LA MODERNISATION DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE

### Vers une solution politique?

DANS SON COMBAT DEVANT LES TRIBUNAUX CONTRE L'EMPIRE QUEBECOR AU SUJET DE LA MODERNISATION DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE, LA FTQ A REÇU UN COUP DE MAIN INESPÉRÉ DE LA PART DE LA COMMISSION JEUNESSE DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC.

La FTQ revendique depuis longtemps une modernisation de la loi afin qu'elle s'applique aussi aux travailleurs et aux travailleuses de remplacement qui se trouvent en dehors du lieu de travail. Or, les jeunes libéraux ont adopté le 14 août dernier, en congrès, une proposition visant à interdire aux entreprises d'avoir recours aux services de personnes qui travaillent en dehors de leurs locaux, notamment grâce à l'Internet, pour remplacer les grévistes ou lock-outés.

Cette modernisation de la loi anti-briseurs de grève mettrait un terme à la saga juridique qui perdure depuis le lock-out décrété par Québecor au *Journal de Québec*, il y a plus de trois ans. La Commission des relations du travail (CRT) a conclu à l'illégalité de ces travailleurs de remplacement, journalistes et photographes qui faisaient parvenir leur travail par courriel pendant

le lock-out de 16 mois au Journal en 2007-2008. La Cour supérieure a par la suite invalidé cette partie de la décision de la CRT. Le débat, qui tourne essentiellement autour de la notion d'établissement, est présentement devant la Cour d'appel et il pourrait bien se poursuivre jusqu'en Cour suprême.

Dominic Lemieux, président du comité des jeunes de la FTQ, a jugé le geste des jeunes libéraux assez significatif pour se rendre en personne à leur congrès à Saint-Augustin-de-Desmaures. « *Malgré nos différences d'opinions dans plusieurs dossiers, c'est important de souligner nos accords, a-t-il déclaré aux journalistes sur place, et si cette résolution des jeunes libéraux peut faire avancer le gouvernement vers un amendement à la loi, il faudra s'en réjouir.* »

En effet, l'adoption d'une telle modification au Code du travail aurait pour effet de régler le litige en cours et de rétablir l'égalité entre les entreprises et les travailleurs et les travailleuses.

« *C'est un pas dans la bonne direction, a déclaré Michel Arseneault, président de la FTQ, et je veux souligner que les jeunes ont contribué à ce rapprochement inhabituel en dialoguant ouvertement avec les organisations de jeunesse de tous les milieux politiques.* »

### 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MALADIE

## Ça se souligne!

LE 30 OCTOBRE PROCHAIN, À 13H, À LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL, LA FTQ, LA CSN, LA CSQ, L'UPA ET LES MÉDECINS QUÉBÉCOIS POUR LE RÉGIME PUBLIC (MGRP) VOUS CONVIENT À UN COLLOQUE SOULIGNANT LE 40<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC.

Au programme: Jean-Claude Germain rappellera d'abord les grands moments de vie du régime public québécois. Un représentant des MGRP fera ensuite une brève présentation de leur mouvement, suivi de leur présidente, Marie-Claude Goulet, qui abordera les enjeux actuels du système de santé.

Les Zapartistes ont été invités à faire une prestation, juste avant la lecture d'une déclaration commune qui circulera par la suite à travers le Québec.

Les participants et les participantes seront enfin invités à lever leur verre, à la santé du régime public d'assurance maladie.

Trois cents personnes sont attendues à cet événement. Soyez-y et invitez votre entourage!

À surveiller: l'affiche-annonce sur le portail Internet de la FTQ.



## MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Oui, la Marche mondiale des femmes (MMF), c'est pour très bientôt. En fait, du 12 au 16 octobre, des marches sont organisées dans plusieurs localités et régions du Québec et le tout culminera par un grand rassemblement national à Rimouski, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. La FTQ y sera.

Les deux dirigeants de la FTQ y prendront part aux côtés de nombreux militants et militantes. Le Service de la condition féminine de la FTQ et le Conseil régional FTQ du Bas-Saint-Laurent sont à pied d'œuvre depuis des mois pour accueillir la délégation FTQ qui sera sur place.

Rappelons que la FTQ a activement participé à toutes les marches antérieures et a toujours fait siennes les revendications portées par les femmes du Québec. Cette année, ces revendications se regroupent autour de cinq « champs d'action »<sup>1</sup> visant l'autonomie économique des femmes et la lutte contre la

pauvreté; la violence envers les femmes; la paix et la démilitarisation; les droits des femmes autochtones; le bien commun et l'accès aux ressources.

### L'importance de notre appui aux revendications

Parmi les revendications, la FTQ est particulièrement interpellée par celle sur le bien commun et l'accès aux ressources, par laquelle on exige la fin de la privatisation des services publics et du bien commun (santé, éducation, services sociaux, eau, énergie éolienne) et des hausses excessives des tarifs de ces services.

### Protégeons nos services publics... La FTQ en action!

La FTQ vient d'ailleurs de mettre sur pied une campagne d'envergure intitulée *Le Québec que nous voulons*, en réaction au dernier budget du gouvernement Charrest et à ses conséquences sur la population, particuliè-

MARCHE MONDIALE DES FEMMES



rement sur les femmes (voir l'article en page 7).

La FTQ en appelle à toute la population, aux élus et élus de tous les paliers de gouvernement, organisations civiles, organismes communautaires, associations étudiantes, regroupements de personnes retraitées et autres, à se mobiliser contre les mesures rétrogrades du dernier budget. Il faut que l'État québécois poursuive son rôle de redistributeur des richesses collectives et de protecteur des biens publics et qu'il prenne le temps d'organiser un large débat public sur les mesures qu'il doit adopter pour contrecarrer les effets de la crise économique.

1. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le portail de la FTQ, à la section Femmes, sous la rubrique Marche mondiale des femmes.

## SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

### Le règlement

FIN JUIN 2010: LES QUATRE SYNDICATS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC AFFILIÉS À LA FTQ ONT CONVENU DE RECOMMANDER À LEURS MEMBRES L'ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE CONVENUE LE 24 JUIN EN SOIRÉE À LA TABLE CENTRALE DES NÉGOCIATIONS DE MÊME QUE L'ADOPTION DES ENTENTES SECTORIELLES CONCLUES LES JOURS PRÉCÉDENTS. AU MOMENT D'ALLER SOUS PRESSE, UNE SÉRIE D'ASSEMBLÉES LOCALES AVAIENT ÉTÉ CONVOQUÉES PAR LES QUATRE SYNDICATS POUR DISPOSER DE CES ENTENTES.



Alors que le Front commun a réuni près de la totalité des 500 000 membres de la fonction publique, de la santé et de l'éducation sur le thème *Ensemble pour les services publics*, cette ronde de négociation a été habilement menée et a trouvé un terme quelques mois seulement après la fin des décrets de 2005. La tournée régionale de l'automne 2009, la réunion de l'ensemble des instances de négociations en février, la manifestation monstre de 75 000 personnes à Montréal en mars et la mobilisation au quotidien de l'ensemble des membres ont porté leurs fruits, dans le contexte dif-

ficile de la crise économique amorcée en 2008 et dont nous subissons encore les contre-coups.

Les syndicats sont fiers d'avoir retrouvé le droit de négocier, d'avoir empêché des reculs sur les conditions normatives et la détérioration des services publics. Même si la totalité de leurs objectifs n'a pas été atteinte, ils sont sortis satisfaits de cette ronde de négociation.

### L'entente de la table centrale

Au chapitre des salaires, les syndicats ont négocié des paramètres pouvant atteindre 10,5 % sur 5 ans, dont 6 %

sont assurés, 3,5 % liés à l'accroissement potentiel du produit intérieur brut et 1 % lié à l'évolution de l'inflation.

Les modifications au régime de retraite permettront de stabiliser le taux de cotisation et avec un nouveau mode de financement, les fluctuations seront prévisibles et progressives. Par exemple, sans autre modification, le taux de cotisation aurait vraisemblablement augmenté de 3 %. Avec le nouveau mode, il ne pourra augmenter que de 0,5 % par année pour les trois prochaines années.

D'autres améliorations ont été apportées comme, par exemple, l'introduction de l'indexation des rentes pour les années 1982-1999 une fois atteint un certain niveau de surplus. Il est à noter que le gouvernement a retiré ses principales demandes, dont l'âge minimal de 55 ans pour partir à la retraite et la majoration de la réduction actuarielle de 4 % à 6 %.

En ce qui concerne les droits parentaux, la mise à niveau des textes de conventions avec différentes lois a permis l'amélioration de certaines conditions, notamment au chapitre des congés pour responsabilités parentales et familiales.

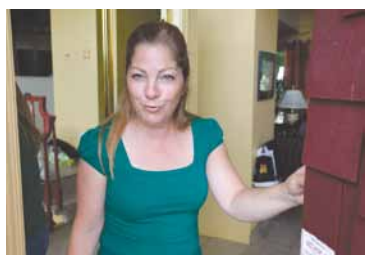
Un groupe de travail paritaire se penchera sur les conditions des ouvriers spécialisés et un autre sur le régime de négociation.

# Manon Thibault: aide domestique

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

**M**anon Thibault travaille comme aide domestique depuis un peu plus de dix ans. Elle fait partie des quelque cinquante aides domestiques de l'entreprise d'économie sociale Service Travail Maison, située à Saint-Jérôme. La mission première de cet organisme à but non lucratif est d'offrir des services d'aide domestique en milieu fami-



lial dans le but de maintenir à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Les aides domestiques, en très grande majorité des femmes, offrent différents services tels l'entretien ménager courant, la préparation de repas, l'approvisionnement, la lessive, le repassage, etc.

La plupart des clients qui bénéficient de ces services sont en perte d'autonomie alors que certains sont référés par leur CLSC pour une période déterminée, par exemple à la suite d'une opé-

ration. Au fil des années, les services ont aussi été ouverts à une clientèle qui paye le plein prix pour avoir du service à domicile.

### « Il faut aimer aider »

Manon Thibault parle de son métier avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction: « Il faut avoir la vocation pour faire ce métier. Nous sommes souvent en contact avec des gens âgés, des personnes très malades. Nous faisons donc aussi en quelque sorte un travail de confidente et de psychologue. Il faut aimer aider pour faire ce métier ».

Les horaires sont faits par l'employeur sur une base de quinze jours. Une journée typique de travail pour Manon comporte deux blocs d'environ

trois heures dans deux maisons différentes. Elle confirme la veille avec ses clients pour les rendez-vous du lendemain. En arrivant chez les gens, elle s'informe d'abord des choses particulières à faire. Elle attaque ensuite sa feuille de route. Balayer, épousseter, nettoyer les planchers, elle repart de chez ses clients en laissant des maisons bien en ordre.

### « Plus qu'un simple travail »

Mais le travail d'aide domestique va bien au-delà du simple entretien ménager. « Il faut être ouvert à rencontrer des gens et accepter de rentrer dans leur vie. C'est un métier très gratifiant parce qu'on fait une

différence pour des femmes et des hommes qui sont souvent seuls. C'est aussi parfois très difficile parce qu'on perd des gens à qui on s'est attachés au cours des années ».

On comprend l'engagement que Manon met dans son travail quand elle parle des clients qu'elle a perdus au cours de ses années de travail. On comprend surtout que le terme « aide domestique » est un peu réducteur par rapport à ce qu'il englobe !

Merci à Danielle Legault du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) pour avoir rendu cette entrevue possible.



PHOTOS NORMAND BLOUIN

## CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

**Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.**

### Nacira Drif, femme déterminée

NACIRA DRIF, ORIGINAIRE DE KHEMISSET, UNE VILLE DE 110 000 HABITANTS SITUÉE À 70 KM DE RABAT, CAPITALE DU MAROC, RÊVAIT, DEPUIS SON PLUS JEUNE ÂGE, DE VOYAGER ET DE VIVRE SOUS D'AUTRES CIEUX. DEVENUE COIFFEUSE, NACIRA, AVEC LE TEMPS, S'ÉTAIT FAITE À L'IDÉE QU'ELLE NE QUITTERAIT JAMAIS SON PAYS. PARFOIS, LES RÊVES DE JEUNESSE S'ENVOLENT...

### Quand l'inattendu réveille le rêve

Au moment où elle s'y attendait le moins, un ancien voisin, vivant au Québec et en visite au Maroc, lui propose de l'épouser. En octobre 2006 commence l'aventure québécoise pour Nacira et son époux.

À son arrivée, Nacira ne connaissait personne, ne parlait pas français et ne se sentait pas très rassurée dans une grande ville de culture occidentale comme Montréal. Ses premiers mois au Québec, elle les a donc vécus dans le plus grand isolement et très dépendante de son mari. Lorsque survint son divorce, quelque temps plus tard, Nacira se retrouve encore plus seule.

« Ce moment a été terrible. J'avais peur de tout. J'avais peur de parler en français au point de ne pas répondre au téléphone. Je ne sortais pas de la maison et lorsque je devais le faire, je ne parlais à personne. Malgré toutes ces peurs, je savais que je devais travailler pour survivre, car il

n'était pas question pour moi de retourner au Maroc. Mes parents sont décédés et mes cinq frères et quatre sœurs sont éparpillés un peu partout dans le monde. Je me serais retrouvée toute seule et sans beaucoup d'aide dans mon propre pays. »

L'inattendu se produisit encore une fois. Nacira découvre qu'elle a une cousine et une amie algérienne vivant au Québec. Elles l'aident et l'accompagnent dans ses démarches pour se trouver un emploi et pour apprendre le français. C'est à travers cette nouvelle amitié qu'elle fait la connaissance de Louise Mercier, coordonnatrice des activités de la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service (UES-800). Avec l'aide de cette dernière, Nacira trouve un emploi de nuit en entretien ménager pour l'entreprise Empire et s'inscrit dans le programme de francisation offert par son syndicat.

### Une nouvelle langue, de nouveaux rêves

« L'aide que m'a apportée la section locale 800 de l'UES

dans un moment où j'avais vraiment besoin d'un coup de main a été déterminante pour moi. Maintenant que j'ai appris le français, j'ai repris goût à la vie et je sais que les jours qui viennent seront meilleurs. »

Les cours de français qui sont donnés dans les locaux de la section locale 800 vont au-delà de la simple leçon de français; on enseigne aussi les lois et les droits du travail. Cela permet également de comprendre toute la dimension de l'action syndicale.

Aujourd'hui, Nacira se bâtit un réseau d'amis et d'amies issus de diverses nationalités et à son tour vient en aide à d'autres personnes.

« Quand je vois des femmes en détresse qui sont découragées, cela me rappelle mes débuts au Québec. Je peux à mon tour, avec l'aide de mon syndicat, les soutenir et les aider à trouver des solutions. »



Nacira Drif

Nacira, mariée à un Mexicain depuis plus d'un an, caresse un nouveau rêve: fonder une famille. Elle a aussi l'intention de retourner aux études, en informatique, pour se trouver un emploi lui permettant d'assurer son autonomie et se donner de nouvelles perspectives d'avenir.

Le courage de Nacira est remarquable. Par son témoignage, elle illustre une fois de plus que l'action syndicale s'avère un instrument d'intégration aux dimensions techniques et humaines.

DAVID MADEN

## Un projet éducatif rassembleur

Le nouveau programme d'éducation de la FTQ s'inscrit cette année dans la thématique du prochain Congrès de la FTQ « Pour un Québec qui nous ressemble et qui nous rassemble ».

Un projet éducatif rassembleur parce que, comme par le passé, le Service de l'éducation de la FTQ mise sur le pouvoir d'action de la formation syndicale pour rassembler et solidariser les syndicats affiliés. Parce que l'éducation syndicale est une des clés essentielles pour faire face aux changements et s'outiller collectivement pour poursuivre nos luttes. Les formations offertes cette année permettront aux par-



participants et aux participantes provenant de l'ensemble des syndicats affiliés d'échanger sur leurs milieux de travail, de partager leurs expériences,

positives comme négatives, et d'explorer de nouvelles pistes de solutions.

Vous trouverez dans le programme les renseignements détaillés sur les sessions de formation de base, sur la formation de formateurs et de formatrices, sur le perfectionnement de formateurs et de formatrices, ainsi que sur les cours spécialisés.

Le programme est disponible sur le portail Internet de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca). Vous pouvez également vous le procurer en contactant Manon Fournier au Service de l'éducation au 514 383-8039 ou sans frais au 1 877 897-0057. Bonne formation!

## 18 mois déjà : un bilan positif!



POUR L'ÉQUIPE DU PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE, L'INFORMATION SUR LA RÉALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LA SENSIBILISATION À LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES, CONSTITUENT LES

MEILLEURS ATOUTS POUR FAVORISER LA COLLABORATION DANS LES DOSSIERS D'INTÉGRATION ET DE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Depuis 18 mois déjà, l'équipe sillonne les régions du Québec à la rencontre des milieux syndiqués FTQ. Rencontres des comités exécutifs des principaux syndicats, des Conseils régionaux, des réseaux des délégués sociaux et déléguées sociales, présentations dans les congrès, colloques, assemblées générales, près d'une cinquantaine d'interventions ont été réalisées.

Cette tournée a permis un premier rapprochement avec les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) qui n'ont pas hésité, lorsque c'était possible, à participer aux activités pour faire la promotion des services qu'ils peuvent offrir.

### Des résultats concrets

Plus de vingt-cinq projets de maintien en emploi de personnes handicapées ont été amorcés, dans neuf régions. L'équipe du PROJET s'est jointe au syndicat et au SSMO-PH dans plus d'une vingtaine de dossiers pour travailler avec l'employeur afin de trouver une issue favorable pour la personne handicapée. En matière d'intégration, une soixante de projets ont été mis en chantier.

### Une culture de collaboration qui porte ses fruits

Les données relatives à l'intégration et au maintien en emploi colligées sont révélatrices de l'impact du PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE. Il se positionne ainsi comme un outil adéquat dans l'atteinte de cet objectif en plus d'offrir aux personnes handicapées des milieux de travail leur permettant le développement de leurs compétences professionnelles et une intégration durable au monde du travail.

Toutefois, à la lumière d'une lecture de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), il apparaît clairement qu'il reste du chemin à parcourir. En effet, il n'est pas inutile de rappeler que l'objectif fixé par la Stratégie nationale est la réduction de 50% de l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité. D'un point de vue syndical, il y a aussi un travail important à poursuivre afin de convaincre les employeurs, et parfois même les travailleuses et les travailleurs des entreprises, d'accorder aux personnes handicapées les mêmes droits et les mêmes conditions de travail dont bénéficient tous les autres employés. C'est un volet sur lequel l'équipe du PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE s'attardera concrètement dans les prochains mois.

Pour en savoir plus, contactez l'équipe : Édith Forbes, Serge Leblanc, Marc Thomas, 514 858-4412

## DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2010

### SEMAINE DE PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

## Soyons prêts!

Comme dans la population en général, un certain nombre de travailleuses et de travailleurs sont aux prises avec une consommation problématique d'alcool, de drogue ou de jeux de hasard et d'argent. Les personnes qui consomment sont davantage susceptibles de se blesser elles-mêmes, de blesser quelqu'un d'autre, d'endommager de l'équipement de travail ou l'environnement dans lequel elles se trouvent. Dans les cas plus graves, elles font très souvent face à des

problèmes familiaux, financiers ou juridiques ainsi qu'à une atteinte à leur santé physique et psychologique.

### Une campagne innovatrice

Comme par le passé, le comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances de la FTQ soulignera cette semaine de prévention auprès des travailleurs et des travailleuses.

Le comité a décidé de faire un pas de plus cette année. Dans une approche branchée sur la réalité de

la vie au travail, il publiera sou peu le thème et l'outil de promotion d'une campagne innovatrice d'information et de sensibilisation. Surveillez régulièrement la page du comité sur le portail de la FTQ. Dès que l'annonce y sera affichée, vous pourrez commander votre matériel.

La préparation touche à sa fin, soyez vigilants!



## ASSURANCE-EMPLOI

### Il faut maintenir et bonifier les programmes de prestations supplémentaires

La FTQ a vivement réagi, le 10 septembre dernier par voie de communiqué de presse, à la décision du gouvernement Harper de sabrer dans les prestations supplémentaires régulières de cinq semaines et de vingt semaines pour les travailleurs et les travailleuses ayant beaucoup d'ancienneté tout en haussant les cotisations.

« Au vol de grand chemin des 57 milliards de dollars de surplus s'ajoute une réduction inacceptable de l'admissibilité aux prestations alors que le nombre de nouveaux chômeurs ne cesse d'augmenter. Le gouvernement Harper doit enlever ses lunettes roses, maintenir et même bonifier les programmes mis en place l'an dernier », a indiqué le secrétaire général de la FTQ, René Roy.

Quant au déficit artificiel de 10 milliards de dollars pour 2009-2010 laissé au nouvel Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, la FTQ demande qu'il soit ramené à zéro.

### Sortir de la crise ensemble!

Rappelons que la FTQ est engagée dans une vaste campagne menée par la Coalition des sans-chemise afin de bonifier le régime actuel d'assurance-emploi pour aider le monde à affronter les difficultés du chômage.

#### Trois principales demandes

##### Une amélioration importante de l'accessibilité au régime

L'établissement d'un critère unique d'admissibilité (360 heures) serait une mesure beaucoup plus adaptée aux réalités du travail et aux besoins des travailleurs et des travailleuses et mettrait ainsi fin aux disparités régionales qui ont pour résultat d'exiger plus d'heures de travail pour se qualifier dans une région parfois voisine d'une autre.

##### L'augmentation du taux de prestations

L'actuelle méthode de calcul du taux de prestations est inéquitable. Un calcul établi sur la moyenne des meilleures 12 semaines de la dernière année, avec un taux de prestations à 60% du salaire serait beaucoup plus juste.

##### L'abolition du délai de carence

Le délai de carence est une méthode passéiste visant à faire porter la responsabilité des deux premières semaines de chômage sur le dos des travailleurs et des travailleuses. Ce délai de deux semaines, assimilé à une pénalité, doit être aboli.

## L'ABC, un outil précieux!

L'organisme *Au bas de l'échelle*, qui travaille en éducation populaire et en défense des droits des personnes non syndiquées, vient de publier la 10<sup>e</sup> édition de *L'ABC des personnes non syndiquées*. Il s'agit d'un outil pratique pour trouver une foule de renseignements sur les normes du travail, la syndicalisation, le contrat de travail, les recours civils, la santé et la sécurité au travail, les assurances collectives, les droits et libertés de la personne, etc.

Vous y trouverez des ressources et des conseils pratiques pour vous aider à naviguer dans le monde du travail pas toujours rose...

Pour commander cette nouvelle publication, en vente au coût de 15\$ (plus les frais postaux), contactez *Au bas de l'échelle*, au 514 270-7878. Vous pouvez également télécharger le bon de commande sur le site Internet : [www.aubasdelechelle.ca](http://www.aubasdelechelle.ca)

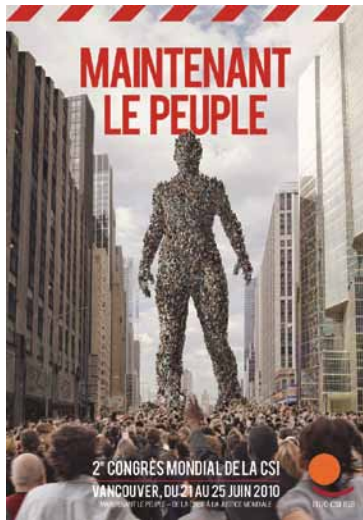


# La FTQ au 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI)

DU 20 AU 27 JUIN 2010, UNE DÉLÉGATION DE LA FTQ A PARTICIPÉ AU 2<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL DE LA CSI À VANCOUVER SUR LE THÈME MAINTENANT LE PEUPLE – DE LA CRISE À LA JUSTICE MONDIALE

Michel Arsenault, président, et René Roy, secrétaire général de la FTQ, ont dirigé la délégation et ont pris part aux délibérations entourant cette importante rencontre réunissant quelque 2000 personnes déléguées par les organisations syndicales des quatre coins du monde.

Le Congrès a été l'occasion de débattre des situations difficiles des divers pays dans le contexte de crises financière et économique. Les personnes déléguées ont dénoncé les stratégies de sortie de crise mal conçues qui donnent lieu à une intensification des injustices et des inégalités. En effet, plusieurs pays ont adopté des mesures d'austérité inacceptables, notamment en coupant dans les services publics. Les travailleuses et les travailleurs ayant perdu leur emploi s'en trouvent doublement pénalisés.



Le document de congrès a mis de l'avant une stratégie de justice sociale mondiale centrée sur les valeurs humaines :

- ▼ Un travail décent pour tous;
- ▼ La justice et l'équité sur le marché du travail incluant les travailleuses et les travailleurs migrants souvent exploités et discriminés;
- ▼ Une meilleure réglementation du monde financier;
- ▼ Un développement durable à faible émission de carbone;
- ▼ Un nouveau modèle de développement plus équitable;
- ▼ Une meilleure gouvernance de la mondialisation qui intègre des politiques en faveur de la paix et du désarmement.

Diverses résolutions que l'on peut retrouver sur le site de la CSI ([www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)) ont été adoptées dont une série de résolutions sur les syndicats mondiaux et les entreprises mondiales, sur une vie décente pour les jeunes, sur la nécessité d'élargir la protection sociale dans le monde, sur la syndicalisation qui accuse des reculs à plusieurs endroits, sur la promotion des droits fondamentaux, sur l'égalité homme-femme, sur la démocratie, la paix, la sécurité et le rôle des Nations Unies.

Quatre ans après sa fondation, le Congrès de la CSI affirme sa ferme conviction que l'unification des forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial est plus nécessaire que jamais. Il exhorte toutes les organisations syndicales démocratiques et indépendantes à se joindre à la lutte commune menée pour un futur plus équitable pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs du monde entier.

La CSI représente 176 millions de travailleurs et de travailleuses au sein de 301 organisations affiliées dans 151 pays et territoires.

## Une invitation du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

LE CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN EST HEUREUX DE VOUS INVITER, LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2010, À SA 23<sup>e</sup> CONFÉRENCE ANNUELLE DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX QUI AURA POUR THÈME *REPARTIR DU BON PIED*.

La conférence débutera le 3 novembre à 19 h avec une personnalité de marque qui viendra rendre un vibrant témoignage sur son vécu, sa lutte avec les dépendances et son rétablissement.

Le lendemain, l'avant-midi sera consacré à la crise de l'adolescence. Une conférencière viendra transmettre de l'information et des outils pour permettre de mieux comprendre le langage et les comportements des adolescents afin de pouvoir mieux accompagner les parents qui font face à cette crise.

En après-midi, le thème du jeu compulsif sera abordé. Une conférencière présentera les « dessous des machines à sous » et donnera des outils pour l'accompagnement des collègues atteints de cette maladie.



Pour plus de renseignements et pour télécharger la fiche d'inscription, consultez le site Internet du Conseil régional à l'adresse : [www.montrealmetro.ftq.qc.ca](http://www.montrealmetro.ftq.qc.ca)

## LA FTQ CÉLÈBRE LA DIVERSITÉ



Encore cette année, la FTQ a participé aux festivités des célébrations de la fierté de Montréal et de Québec. Ainsi, plusieurs milliers de personnes ont été rencontrées lors des journées communautaires et des différentes activités des célébrations. Ce succès fut rendu possible grâce à l'implication du comité sur les droits des gais et lesbiennes de la FTQ et à la participation de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ.

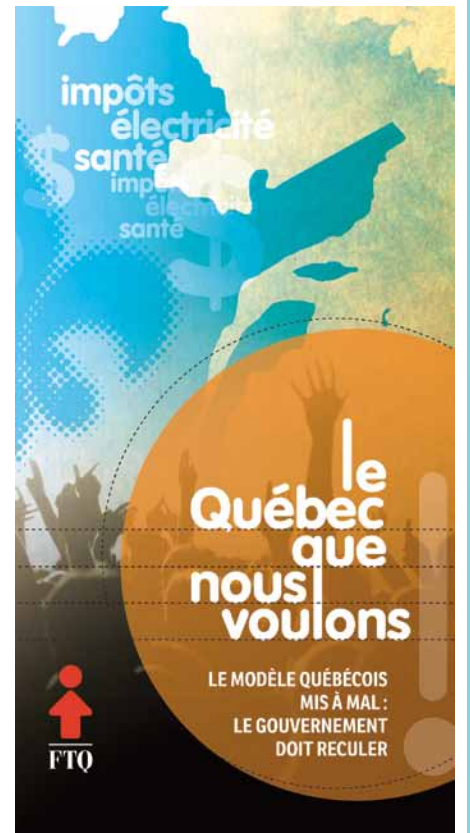
## LE QUÉBEC QUE NOUS VOULONS

### La FTQ lance un appel

Le dernier Conseil général de la FTQ a décidé de lancer un appel à l'ensemble des élus de tous les paliers de gouvernement, des responsables d'organismes publics et autres intervenants de la société civile, afin de faire reculer le gouvernement Charest sur les décisions de son dernier budget.

Cet appel a pris la forme d'un dépliant explicatif qui jette la lumière sur les compressions budgétaires, les hausses de taxes et de tarifs, l'abolition d'organismes paritaires, la « taxe à la maladie » et la privatisation croissante des activités publiques.

Ce dépliant est disponible à la FTQ et dans ses Conseils régionaux. Vous pouvez également le télécharger sur le portail de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca) (dans les manchettes de gauche). Nous reproduisons ci-dessous le texte de la déclaration qui se retrouve dans le dépliant.



## DÉCLARATION

Le gouvernement libéral de Jean Charest est un gouvernement légitimement élu, fruit de l'expression populaire lors d'un scrutin démocratiquement mené. Nous le reconnaissons.

Cependant, le parti au pouvoir n'est que le locataire de ce pouvoir, et non le propriétaire. Son droit d'usage ne comprend pas le droit à la détérioration ou au démantèlement. Notre maison, c'est le Québec. Bien solide, elle fait figure de modèle. Nous ne laisserons personne la démolir.

Le dernier budget Bachand répond davantage à une entreprise de démolition qu'à celle d'une consolidation et d'une amélioration des assises du Québec. Loin de répondre aux valeurs et au choix de société de la vaste majorité de la population du Québec, il répond davantage à la volonté d'une minorité qui a pour seul langage la diminution du rôle de l'État, la privatisation et la marchandisation des services publics et la rupture du dialogue social.

On ne saurait voir l'État québécois délaissé son rôle de redistributeur des richesses collectives et de protecteur des biens publics pour se transformer en État minimaliste, producteur d'injustices et d'inégalités.

Nous considérons de la toute première importance que le gouvernement du Québec contribue, à même ses dépenses, à promouvoir la reprise économique et à stimuler la croissance, et qu'il repousse son échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.

Il en va du développement durable de nos richesses naturelles (forêt, mines, électricité...) et de leur transformation. Il en va du maintien et de la création d'emplois à l'échelle du Québec.

Nous considérons de la toute première importance le maintien au Québec :

- ▼ d'investissements publics afin de stimuler l'activité économique;
- ▼ de services publics accessibles et universels;
- ▼ d'un système fiscal fondé sur la progressivité et la capacité de payer des contribuables;
- ▼ d'espaces d'expression démocratique pour l'ensemble des acteurs sociaux.

Nous appelons l'ensemble des élus de tous les paliers de gouvernement, des responsables d'organismes publics et autres intervenants de la société civile à propager ce message et à prendre tous les moyens pour en faire une réalité.

# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, SEPTEMBRE-OCTOBRE 2010

## DÉCÈS D'UN AGENT DE SÉCURITÉ

### Les Métallos demandent le pairage des agents

C'EST AVEC UNE IMMENSE TRISTESSE QUE NOUS AVONS APPRIS LE DÉCÈS D'UN CONFRÈRE AGENT DE SÉCURITÉ CET ÉTÉ. ROLAND HARDY A EN EFFET ÉTÉ SÈVÈREMENT BATTU EN JUILLET DERNIER ALORS QU'IL SURVEILLAIT LA MINE DÉSAFFECTÉE NORMANDIE, À SAINT-JOSEPH-DE-COLÉRAINE.

À la suite de ce triste événement, les Métallos ont réitéré leur demande que les agents de sécurité travaillent en équipe de deux lorsqu'ils travaillent sur des sites désaffectés iso-

lés. Au cours de la dernière année, des agents ont même refusé de travailler seuls dans une usine désaffectée en Mauricie, mais la CSST n'y a pas donné suite. « Si Roland Hardy avait été accompagné par un collègue, les choses ne se seraient peut-être pas passées ainsi », a fait valoir le représentant syndical Dominic Lemieux. L'agent de sécurité en devoir devait effectuer un rapport régulier à une centrale téléphonique. Ce n'est qu'après deux appels manqués qu'un collègue a été dépêché sur les lieux.

En réponse à l'intervention des Métallos, des pourparlers ont été entamés avec

la CSST et il est question de créer un comité paritaire avec les employeurs et le syndicat pour revoir les normes de sécurité encadrant la surveillance de tels sites isolés.

« Personne ne devrait avoir à risquer sa vie en travaillant. Sous prétexte d'économiser quelques dollars, on met en danger des agents en les laissant seuls sur des sites isolés, parfois même sans personne pour leur porter secours en cas de problème », a dénoncé Dominic Lemieux. La FTQ et le Syndicat des Métallos offrent leurs condoléances à la famille de M. Hardy ainsi qu'à ses amis et ses collègues.

## PROJET DE LOI 110

### Les aides domestiques du Québec pourraient enfin être protégées par la CSST

LE 4 JUIN DERNIER, LA FTQ, CONJOINTEMENT AVEC LA CSD ET LA CSN, A RÉAGI PUBLIQUEMENT POUR ACCUEILLIR FAVORABLEMENT LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI 110, LOI MODIFIANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL QUI VISE À ASSURER CERTAINES PROTECTIONS EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES.



« Il aura malheureusement fallu, en 2008, un avis de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse voulant que l'exclusion des domestiques de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles constitue une triple discrimination fondée sur le sexe, la condition sociale et l'origine ethnique pour que ça bouge », a fait valoir le président de la FTQ, Michel Arsenault.

Bien qu'imparfait, ce projet de loi accorde notamment aux travailleuses domestiques engagées sur une base régulière la possibilité de bénéficier de plein droit des protections essentielles qui sont prévues à la loi. Les centrales syndicales déplorent toutefois que les travailleuses domestiques devront être engagées sur une base régulière d'au moins 24 heures par semaine chez le même employeur pour être pleinement admissibles.

Après plusieurs années de revendications, les aides domestiques, très majoritairement des femmes immigrantes, auront enfin obtenu des droits minimaux, notamment les pres-

tations en cas de lésion professionnelle et le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Par ailleurs, les compensations liées au congédiement illégal pourraient être davantage bonifiées.

Le projet de loi définit également la notion de domestique, soit : « Une personne physique qui, en vertu d'un contrat de travail conclu avec un particulier et moyennant rémunération, a pour fonction principale, au logement de ce particulier, d'effectuer des travaux ménagers, d'assumer la garde ou de prendre soin d'un enfant, d'un malade, d'une personne handicapée ou d'une personne âgée ou d'accomplir toute autre tâche d'employé de maison. » Cette définition large vise la grande majorité des aides domestiques.

### Pour une commission parlementaire

Les organisations syndicales souhaitent ardemment qu'une commission parlementaire se tienne sur ce projet de loi pour que les principaux intéressés puissent exprimer leur point de vue sur le sujet.

## « DOMESTIQUER » LE BRUIT L'encoffrement de machines

UNE ÉQUIPE DE SCIENTIFIQUES, RASSEMBLANT DES CHERCHEURS DE L'IRSST, DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ DE FRANCE, A MIS AU POINT UN OUTIL D'AIDE À LA CONCEPTION ET À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES ACOUSTIQUES D'ENCOFFREMENT DE MACHINES.

En effet, un grand nombre d'individus sont exposés à des niveaux de bruits dangereux pour leur système auditif. Si l'on s'en tient à la limite légale d'exposition au bruit de 90 dB(A) huit heures par jour, le nombre de travailleurs et de travailleuses à risque de perdre l'audition au Québec est estimé à 400 000 (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec 1998), soit environ un travailleur sur cinq, et ce nombre atteint 500 000 (Commission de la santé et de la sécurité au travail 1998) si l'on prend la limite de 85 dB(A) recommandée interna-

tionnellement. La mise en place d'un encoffrement qui isole une machine bruyante est un moyen d'action très souvent préconisé pour réduire l'exposition au bruit du travailleur. Quand une solution de réduction à la source s'avère difficile, l'encoffrement présente l'inté-

rêt de ne pas remettre en cause la conception de la machine tout en assurant généralement une bonne réduction sonore. Il consiste en une boîte, généralement de grande dimension, qui entoure la source.

L'objectif de ce projet est de développer un outil d'aide à la conception acoustique intégrant une certaine complexité mécanique et géométrique et de le rendre *in fine* disponible aux personnes concernées.

Le développement d'un tel outil vise à aider les concepteurs d'encoffrements dans le dimensionnement acoustique de leurs produits tout en permettant une meilleure capacité de prédiction pour optimiser les performances et les coûts de ces derniers et une réduction accrue du bruit rayonné par la machine.

Source : IRSST



## INTERDICTION DES BIJOUX ET OBLIGATION DE PORTER DES PROTECTEURS AUDITIFS

# Les TCA font reconnaître les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs de Siemens

DANS UNE DÉCISION RENDUE EN JUIN DERNIER, L'ARBITRE JEAN-PIERRE LUSSIER A DONNÉ RAISON AUX TCA QUI AVAIENT DÉPOSÉ UNE SÉRIE DE GRIEFS CONTESTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ PROMULGUÉ PAR LA SOCIÉTÉ SIEMENS CANADA LTÉE À SON USINE DE DRUMMONDVILLE OÙ L'ON ASSEMBLE DES PANNEAUX DE DISJONCTEURS.

Les TCA avaient contesté l'interdiction généralisée par l'employeur du port de bijoux dans l'usine, y incluant le port de montre, ainsi que l'obligation pour les travailleuses et les travailleurs, tout aussi généralisée, de porter des protecteurs auditifs et cela à la grandeur de l'usine. Les TCA invoquaient à l'appui de leur contestation certains droits fondamentaux inscrits à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (CQDLP), soit le droit à l'intégrité (art. 1 CQDLP) ainsi que le droit à la vie privée (art. 5 CQDLP). M<sup>e</sup> Catherine Saint-Germain, du Service juridique des TCA, représentait le syndicat.

### Des témoignages convaincants

Selon le syndicat, le port de bijoux ne représentait aucun danger pour la majorité des postes de l'usine. Le directeur du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, Jean Dussault, avait par ailleurs visité l'usine et était d'avis que pour la très grande majorité des postes, le port de bijoux ne présentait pas de danger.

Jean Dussault a été reconnu comme témoin expert par le président du tribunal. Les travailleuses et les travailleurs ont également rendu témoignage quant à leurs fonctions et quant au désagrément de ne plus pouvoir porter leur montre ou leurs bijoux. La majorité des salariés de Siemens est de sexe féminin. Aucune personne ayant témoigné ne croyait à un risque d'accident ni n'avait été témoin d'un tel accident.

De la même manière, le syndicat soumettait, en se fondant sur les mesures de bruits effectuées par le CLSC ainsi que sur une expertise du D<sup>r</sup> Tony Leroux, audiologiste, que 30 des 56 postes de travail affichaient une dose d'exposition quotidienne inférieure à 85 décibels. Selon l'expertise du D<sup>r</sup> Leroux, ces 30 postes ne nécessitaient aucune intervention particulière de l'exposition au bruit. De plus, littérature scientifique à l'appui, le D<sup>r</sup> Leroux affirmait que l'utilisation de protecteurs auditifs pour prévenir la surdité n'était pas supportée par des données probantes, les preuves allant plutôt dans le sens opposé. Il était également d'avis que l'utilisation prolongée des protecteurs était associée à de l'inconfort, des risques d'infection de l'oreille externe et des risques d'accumulation de cérumen.

### Une obligation injustifiée

L'employeur invoquait principalement les difficultés de gestion d'une politique qui ne serait pas uniforme, insistant sur les nombreux changements de postes survenant régulière-

ment de façon hebdomadaire et quotidienne dans l'usine.

L'arbitre a fait droit à tous les griefs, déclaré inopérantes les dispositions en question du règlement et annulé les mesures disciplinaires prises par l'employeur en vertu de ce règlement. Selon l'arbitre, l'obligation de porter des protections auditives violait le droit à l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs et n'était pas justifiée, même si l'objectif de protéger la santé et la sécurité était légitime. Lorsque les mesures portent atteinte à des droits fondamentaux prévus à la Charte, l'atteinte à ces droits doit être minimale, ce qui n'était pas le cas vu le caractère généralisé de l'obligation.

Quant à l'interdiction de porter des bijoux, elle portait atteinte selon l'arbitre au droit à l'apparence personnelle, une facette du droit à la vie privée, protégé également par la Charte québécoise des droits et libertés. Cette atteinte généralisée n'était pas restreinte aux zones dangereuses de l'usine (comme les presses) et ne possédait pas le caractère minimal requis.

### Une première

La jurisprudence québécoise et la jurisprudence canadienne avaient déjà reconnu le droit de porter des bijoux comme accessoire au droit à l'apparence personnelle, mais il s'agit d'une toute première décision au Québec et au Canada sur l'utilisation abusive des protecteurs auditifs et sur la reconnaissance du droit à l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs.

Siemens Canada Ltée et TCA-QUÉBEC, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Lussier, arbitre, 1<sup>er</sup> juin 2010.



Le groupe qui a piloté la cause. Dans l'ordre habituel : Jean Dussault, directeur du Service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ, M<sup>e</sup> Catherine Saint-Germain, du Service juridique des TCA, Ginette Raymond, vice-présidente du comité syndical chez Siemens, et Camil Bisson, représentant national des TCA.

# Qu'on se le dise

## Le grand dérangement

Les recherches traitant des effets néfastes du travail en rotation de quart et des horaires prolongés sont nombreuses et en arrivent toutes à la même conclusion. Les effets sur la santé tant physique que mentale sont indéniables et les problèmes de sécurité reliés à la tâche à effectuer sont en hausse.

### Risques à la santé physique

Les conséquences sur la santé physique se manifestent particulièrement par des troubles gastro-intestinaux, cardio-vasculaires, du sommeil et une perturbation considérable des rythmes circadiens. En effet, les rythmes circadiens ont, entre autres fonctions, la régulation de certaines hormones en réponse aux changements de luminosité (clarté-noirceur) sur un cycle de 24 heures. Ainsi, le niveau de mélatonine – hormone connue comme ayant des effets anti-cancérogènes – s'élève la nuit chez tous les mammifères incluant les humains. Une étude effectuée sur des animaux a démontré que tout changement brusque aux rythmes circadiens, causé par une exposition à la lumière la nuit ou par un déplacement de la période d'exposition, viendra compromettre les effets bénéfiques de cette hormone et ainsi augmenter les risques de développer un cancer.

### Risques à la santé psychologique

Les impacts sur la santé psychologique surviennent de manière plus insidieuse. En plus de créer un isolement social, le travail en rotation de quart ou à horaire prolongé entraîne une réduction de la durée du sommeil de une à trois heures par jour et, par ricochet, de la fatigue, de l'irritabilité et des problèmes de concentration.

### Risques à la sécurité

La hausse des risques à la sécurité est clairement démontrée dans une récente étude ontarienne. Les chercheurs ontariens affirment que de 6 % à 7 % des accidents du travail indemnifiables sont attribuables aux risques associés aux horaires de travail en rotation. Ils estiment, selon ces pourcentages, que plus de 30 000 accidents par année ont pour cause le travail en rotation.

### En conclusion

La question à se poser est : a-t-on vraiment besoin d'adopter des horaires de travail qui sont nuisibles à notre santé et à notre sécurité? Bien qu'indispensable dans certains secteurs d'activité, le travail en rotation de quart ou à horaire prolongé est une cause connue de lésion professionnelle. Encore une fois, c'est à la source que l'on doit agir.

« L'homme est de plus en plus malade du temps. »

Malade de s'imposer des horaires d'activité et de repos contre nature.

Malade de vivre sans tenir compte de son horloge interne.

De ne pas tenir compte de la Grande Horloge de la Nature. »

Source : <http://www.radio-canada.ca/par4/esp/temps.html#db>

**1837 : UN APPUI À LA LUTTE DES PATRIOTES** (Première partie)

## Adresse de l'Association des travailleurs de Londres au peuple du Canada

«Frères, nous avons bien reçu l'Adresse de l'Association des travailleurs de Londres au peuple canadien. Elle a été lue à une séance de notre Comité central et permanent, au milieu de vives acclamations, et publiée dans nos journaux. Diffusée par tout le continent américain, elle prouve que l'intrépide esprit démocratique, qui a secoué le joug des barons infâmes et imposé des limites aux prérogatives de souverains despotiques, anime encore une partie des citoyens de votre pays.»

Louis-Joseph Papineau, secrétaire du Comité central, 1837.

### Un peu d'histoire

Depuis l'Acte constitutionnel de 1791, le Bas-Canada peut élire une Assemblée législative, mais s'y superposent un Conseil législatif et un Conseil exécutif sous l'autorité du Gouverneur colonial britannique, lequel conserve les pleins pouvoirs, y compris celui de rendre inopérantes les lois votées par l'Assemblée, ainsi que de disposer à sa guise des finances de l'État.

Excédés par les abus commis au profit de l'oligarchie marchande britannique, l'Assemblée législative adopte en 1834 les fameuses «92 résolutions», réclamant du gouvernement britannique l'élection du Conseil législatif, la responsabilité ministérielle et le contrôle du budget par les élus à l'Assemblée.

Trois ans plus tard, en mars 1837, la réponse arrive, cinglante et provocante. Ce sont les «dix résolutions» du ministre britannique de l'intérieur, Sir John Russell. Non seulement rejette-t-il toutes les demandes des élus du Bas-Canada, mais il va jusqu'à permettre au Conseil exécutif d'outrepasser l'autorité de la Chambre d'Assemblée en matière budgétaire. Le 15 juin, le gouverneur interdit les assemblées publiques... La marmite bout... ce sera bientôt le début de ce que les historiens ont longtemps affublé pudiquement du nom de «troubles de 1837-1838».

### Un autre son de cloche à Londres!

À l'annonce des Résolutions Russell, une grande manifestation se tient... à Londres! On y appelle à signer une pétition à l'adresse de la Chambre des Lords en faveur des droits démocratiques des Canadiens:



«Your petitioners therefore pray your Honorable House that you will yeald to the wishes of the Canadians, and allow them to elect the Legislative Council, place the revenue of their country at their disposal, and allow their judges to be made responsible to their own legislature, instead of to the King of England.»

Derrière l'opération, une organisation, la London Working Men's Association, fondée en 1836, et un homme, William Lovett, rédacteur du texte de la pétition et principal dirigeant de l'Association.

L'Association lutte alors pour l'abolition du système électoral censitaire établi par le Reform Act de 1832 au profit de la reconnaissance de droits pour les classes laborieuses: suffrage universel, juste découpage des



**William Lovett (1800-1877), inspirateur et fondateur, en juin 1836, de la London Working Men's Association, une organisation strictement ouvrière, ce qui la distingue d'autres groupes radicaux fortement influencés par la classe moyenne. Né à Newlyn, dans le comté de Cornwall, il s'installa à Londres comme ébéniste (cabinet maker). Il rédige, en 1838, un projet de loi qui inspirera la Charte du Peuple (People's Charter), à l'origine du mouvement Chartiste. Accusé de libelle sédition, il sera condamné à un an de prison, qu'il consacra à l'écriture du classique Chartism, a new organisation of the people.**

La Colonne de la Liberté a été érigée à St-Charles pour marquer l'Assemblée des Six-Comtés, un clin d'œil à la Révolution française pour certains qui croient la voir surmontée d'un bonnet phrygien, ou un salut aux «habitants» du Bas-Canada pour ceux qui y voient plutôt une «tuque», emblème des «Jean-Baptiste» patriotes. Elle fut arrachée par la troupe du Colonel Wetherall après leur victoire du 30 novembre, et ramenée à Montréal comme trophée de guerre. Depuis 1982, une réplique a été élevée à son emplacement original, à l'initiative du Comité des Patriotes et avec le soutien du ministère de la Culture du Québec

circonscriptions électorales, abolition du cens électoral, le secret du vote et l'allocation d'indemnités aux députés.

On décide d'envoyer un message d'appui et de soutien aux démocrates des Haut et Bas-Canada. Ce sont des extraits de cette «Adresse» que le Vieux Gustave veut vous présenter dans ce premier de deux articles.

### Adresse de l'Association des travailleurs de Londres au peuple du Canada

«Amis de la cause de la liberté, frères opprimés, et citoyens vivant dans l'espoir. Nous avons observé avec enchantement l'esprit noble que vous avez manifesté envers les ordonnances despotiques et les mandats tyranniques de vos oppresseurs. Inspirés par la justice de votre cause, vous avez dignement débuté la glorieuse entreprise de la résistance. Puisse l'esprit de persévérance continuer de vous inspirer jusqu'à ce que les résolutions (Russell) bassement concoctées soient retirées, vos droits et souhaits constitutionnels respectés, ou que votre indépendance vous soit garantie par

une charte gagnée par votre bravoure!

«Que des hommes libres se tiennent droit par la fierté de penser juste et de faire le bien, leur front honnête fera bien souvent reculer le tyran ou mettra un terme à sa carrière; parce que l'expérience lui a appris que la liberté en redingote est une rivale de taille face à la tyrannie en armure. Mais s'ils se risquent à ramper de soumission, ou à céder ne serait-ce qu'un seul cheveu à la volonté du maître, leur ruine est assurée, puisque les tyrans se réjouissent d'écraser l'esclave suppliant qui cède facilement.

«En avant donc, frères, dans votre lutte, vous avez la justice de votre côté et le désir des hommes de bien que vous gagniez. (...)

«Si la mère-patrie ne rend pas la justice à ses colonies en retour de leur allégeance, si elle ne peut se contenter d'engagements mutuels, mais cherche plutôt à en faire des proies pour les nabots militaires et les petits seigneurs affamés, exécutant leurs décrets par la force, elle ne doit pas être déçue de voir sa progéniture l'abandonner pour ses absurdités contre nature et sa monstrueuse cruauté.

«Frères canadiens! Entendez-nous, bien que nous ne soyons qu'ouvriers (...) Nous avons reçu des lettres d'approbation de corps considérables d'ouvriers, joignant aux nôtres leurs sentiments et leurs sympathies envers vous. Ne croyez pas, conséquemment, que les millions de travailleurs de l'Angleterre partagent d'aucune façon les sentiments de vos oppresseurs. (...) Quand la voix des millions sera entendue dans la chambre sénatoriale, quand ils posséderont le pou-



**Les Fils de la Liberté face aux milices du Doric Club. Groupe paramilitaire fondé en août 1837, il regroupe déjà quelque 500 à 700 jeunes lors de sa première assemblée un mois plus tard. Sa création est reconnue par le mouvement Patriote lors de l'Assemblée des Six-Comtés tenue à St-Charles en octobre 1837 pour dénoncer les funestes Résolutions Russell. Les Fils de la Liberté se réunissaient habituellement à l'Hôtel Nelson, rue St-Jacques, surnommée Rue du Sang, au Marché neuf de Montréal, aujourd'hui la Place Jacques-Cartier. C'est à cet endroit qu'ils y affrontèrent le Doric Club. Ils passèrent à la clandestinité suite à l'émission de nombreux mandats d'arrêt contre ses leaders, dont Papineau et O'Callaghan.**

voir, nos colonies cesseront d'être considérées comme des pépinières à despotes, où l'on vole l'industrie pour choyer le vice. (...)

«En espérant que vous continuerez à réchauffer le timide et ragillardir le brave, d'enseigner à vos enfants à entonner le chant de la liberté, et à vos demoiselles à rejeter la main de l'esclave, et que vous puissiez bientôt entrevoir le soleil de l'indépendance souriant sur vos villes grandissantes, vos joyeuses maisons, vos forêts verdoyantes et vos lacs de glace, est le désir ardent des membres de l'Association des travailleurs.»

Outre Lovett, un ébéniste, on retrouve parmi les signataires de l'Adresse un graveur, un tourneur, trois compositeurs, un peintre, un cuivrier, un orfèvre, un fabricant d'appareils orthopédiques et... un fabricant de baromètres!

### La suite au prochain numéro :

Réponse du Comité central et permanent du comté de Montréal à l'Adresse de l'Association des travailleurs de Londres.

**Le Vieux Gustave**

**St-Charles sur le Richelieu, grande assemblée des Six-Comtés. Présidée par le docteur Robert Nelson et Louis-Joseph Papineau, l'assemblée a réuni, les 23 et 24**



**octobre 1837, quelque 6 000 patriotes. La marmite bout! Un mois plus tard, le 23 novembre, c'est l'affrontement armé à St-Denis. Le 25, les patriotes sont vaincus une première fois à St-Charles, puis à St-Eustache le 14 décembre. Une bonne partie des plus résolus se réfugie aux États-Unis, d'où ils entendent bien conquérir le Canada. C'est la naissance des Frères Chasseurs, une société secrète dirigée par Robert Nelson, qui échouera lamentablement dans d'infructueuses tentatives de soulèvement en 1838.**

## La FTQ, fière partenaire du Fonds de bourses du Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM

La FTQ est fière d'avoir participé, pour une cinquième année consécutive, à la cérémonie de remise de bourses de la Fondation de l'UQAM, qui remet chaque année des bourses d'excellence à des étudiants et des étudiantes de premier, deuxième et troisième cycles, provenant de ses différentes facultés.

Pour la centrale, il s'agit d'une façon concrète de contribuer à la réussite des étudiants et des étudiantes, au développement de la vie universitaire tout en favorisant le rayonnement des préoccupations syndicales.



SYLVIE TREPANNIER

La bourse CSN-CSQ-FTQ du Fonds des Services aux collectivités, d'une valeur de 1 500 \$, a été remise cette année à Camille Tremblay-Fournier, étudiante au 2<sup>e</sup> cycle en sociologie à l'UQAM.

Dans l'ordre habituel: Martine Blanc, agente de développement, Service aux collectivités, UQAM, Lise Côté, Service de la recherche de la FTQ, Camille Tremblay-Fournier, étudiante au 2<sup>e</sup> cycle en sociologie, UQAM, Anne Rochette, doyenne, Faculté des sciences humaines, UQAM.

## UN NOUVEL ÉDIFICE FTQ EN ESTRIE !

Le 27 mai 2010, la FTQ a procédé à l'inauguration de son nouvel édifice, situé au 790, rue de la Rand, en plein cœur de la ville de Sherbrooke, dans la région de l'Estrie.

Plus de quatre-vingts personnes ont participé à cet heureux événement qui s'est tenu parallèlement au 16<sup>e</sup> Congrès triennal du Conseil régional FTQ Estrie. Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, a pris la parole pour le mot de bienvenue. Le conseiller régional, Ricky Lewis, a profité de cette cérémonie pour remettre une plaque souvenir à chacun des trois anciens conseillers régionaux de la FTQ: Rejean Leblanc, Gilles Léveillé et Marc Bellemare, en l'honneur de qui les salles de formation, situées au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice, ont été baptisées.

### Réunis pour mieux servir ses membres

Ce nouvel édifice permet à plusieurs syndicats de la FTQ, dont le SFCP, les TUAC-500, la FTQ-Construction et le Conseil régional FTQ Estrie, ainsi qu'au Fonds régional de solidarité de la FTQ, d'être regroupés sous un même toit et d'ainsi assurer de meilleurs services aux membres FTQ.

Ricky Lewis, conseiller régional FTQ Estrie depuis 2008, Gilles Léveillé, conseiller régional FTQ Estrie de 1994 à 2005, René Roy, secrétaire général de la FTQ, Marc Bellemare, conseiller régional FTQ Estrie de 2005 à 2008, Daniel Proulx, président du Conseil régional FTQ Estrie, Réjean Leblanc, représentant du Conseil du travail Estrie de 1978 à 1994 et Henri Massé, ancien président de la FTQ.



MARGOT RONDEAU

## DÉCÈS DU CONFRÈRE MICHEL MATTE



SERGE JONGUÉ

Le confrère Michel Matte est décédé subitement en mai dernier à l'âge de 68 ans. Michel avait pris sa retraite en 2001, après avoir travaillé au Service de l'éducation de la FTQ pendant 23 ans. Il en sera le directeur dans les années 1980 et on lui doit le concept des « Semaines de l'éducation syndicale ».

De 1965 à 1976, Michel a travaillé à l'usine d'assemblage de General Motors à Boisbriand, où il a commencé à militer syndicalement au sein de sa section locale (TCA-1163). Durant cette période, sa passion pour l'information et la photo s'affirme. Il sera préoccupé de bâtir des archives audiovisuelles pour la mémoire du mouvement ouvrier et développera un service audiovisuel à la FTQ dans les années 1980. Il publiera en 2002 un livre pour aider les syndicats à contester les preuves vidéo que les employeurs amènent à la CSST ou en arbitrage.

De 1974 à 1977, il a été président du Conseil du travail de Sainte-Thérèse et a siégé au Conseil général de la FTQ. Très impliqué dans le dossier des avantages sociaux, il apportera cette préoccupation à la FTQ et animera le comité « Assurance-chômage » dans les années 70-80. Par la suite, il appuiera et formera le réseau des arbitres FTQ en assurance-emploi qui continue encore aujourd'hui à se réunir annuellement. Merci Michel et nos amitiés à sa famille et à ses amis.

## Mouvement de personnel à la FTQ

Le confrère Steve Joyal, qui occupait le poste de commis-comptable au Service de la comptabilité de la FTQ depuis quatre ans, a obtenu le poste de préposé à l'informatique en juin dernier. C'est Chantal Bertrand, qui était au Service de la recherche qui prend sa place à titre de secrétaire-comptable en plus d'assurer le secrétariat au Service de la solidarité internationale.



ISABELLE GAREAU

Catherine Veillette, Steve Joyal et Chantal Bertrand

Avant d'arriver à la FTQ, Steve a travaillé plusieurs années à titre de consultant pour des firmes informatiques comme spécialiste des technologies de l'information. Il pourra donc mettre à profit son expertise dans la gestion des systèmes informatiques et dans leur implantation.

Chantal Bertrand sera également en terrain connu puisqu'en plus d'un diplôme de secrétariat, elle est également titulaire d'un diplôme en comptabilité. Elle connaît bien la famille FTQ car elle a occupé, pendant dix ans, le poste d'adjointe au bureau de la FTQ Laurentides-Lanaudière.

Pour sa part, Catherine Veillette, s'est jointe à l'équipe de la FTQ en mai dernier. Finissante en techniques de bureautique, profil microédition et hypermédia, Catherine occupe actuellement le poste de secrétaire au Service de l'éducation de la FTQ.

Également diplômée en diététique, Catherine a eu la piqûre pour le secrétariat à la suite d'un emploi d'été dans un bureau. Passionnée de son métier et avide d'apprendre, elle poursuit présentement des études en rédaction à l'Université de Montréal.

La meilleure des bienvenues à Catherine et bonne chance à Steve et Chantal dans leurs nouvelles fonctions!

## UNE PREMIÈRE... QUI PREND FORME !



JULIE LACASSE

Annoncée en février dernier, la construction de l'édifice FTQ à Rouyn-Noranda a débuté récemment. Il s'agit d'une première à la

FTQ puisque sa structure est faite entièrement de bois. Rappelons que la FTQ est membre de la Coalition BOIS Québec, organisme qui contribue à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du matériau de bois dans la construction.

## Un nouveau regroupement sectoriel en francisation



RIMA CHABRIAN

Photo prise le 14 juin dernier lors de la mise sur pied de la table sectorielle des télécommunications. Apparaissent sur la photo des travailleurs et travailleuses de chez Vidéotron, Expertech, Nexacor, Bell Solutions Techniques, Telus, Bell Canada et la directrice du Service de la francisation de la FTQ, Lola Le Brasseur.

En coordonnant les travaux d'un nouveau regroupement sectoriel, la FTQ poursuit son objectif de mobiliser le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses autour de la promotion de l'usage du français au travail.

## LES MOTS QU'IL FAUT

### Rue (sur la)

L'expression **sur la rue** est sans doute le cas le plus courant des nombreux anglicismes faits avec la préposition **sur**, calque de **on**. Les enfants jouent **dans la rue** et non **sur la rue**. Il y a cependant un cas où l'on peut dire correctement **sur la rue**; c'est le suivant : une fenêtre ou une porte donnant **sur la rue**. Cette règle ne s'applique pas au mot **boulevard**. On dira : les voitures passent **sur le boulevard**. Enfin, devant le mot **avenue**, les deux propositions sont possibles.

## LISTE DES CONFLITS FTQ AU 13 SEPTEMBRE 2010

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Systèmes et câbles d'alimentation Prysmian Canada Ltée	Saint-Jean-sur-Richelieu	217	Métallos-8428	2009-04-01 (grève)
Styrochem Canada	Baie d'Urfé	30	SCEP-700	2010-08-06 (lock-out)
Les industries JSP inc.	Sainte-Mélanie	30	TCA-167	2010-09-08 (lock-out)

## POUR UN DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

« Il n'y aura pas de véritable développement minier durable sans de sérieux efforts d'information et de consultation de la population qui doit retrouver confiance dans ce développement », ont expliqué Michel Arsenault, président de la FTQ, et Daniel Roy, directeur québécois des Métallos, devant la commission parlementaire sur la modernisation de la Loi sur les mines, le 24 août dernier.

« L'industrie minière traîne toujours derrière elle une image de pollueur, de citoyen corporatif qui se place au-dessus des lois, de resquilleur pour qui le profit à court terme autorise toutes les dérives. Pour être sur le terrain, nous savons que cette réalité a changé.

Mais encore faut-il qu'elle se traduise concrètement dans une loi qui consacre et encadre un développement minier durable, respectueux de l'environnement et des communautés, et mutuellement enrichissant, certes pour les entreprises, mais aussi pour l'ensemble des Québécois et Québécoises », a fait valoir le président de la FTQ.

Au chapitre des redevances, la FTQ se dit inquiète de la



Michel Arsenault, président de la FTQ, en compagnie de Daniel Roy, directeur québécois des Métallos, lors du point de presse qui a précédé la présentation du mémoire en commission parlementaire.

révision de la méthode de calcul, qui tiendra compte des bénéfices mine par mine plutôt que de façon corporative. Une baisse de prix pourrait entraîner des pertes dans une mine spécifique, pertes qui ne pourraient être déduites des profits générés dans une autre mine de la même corporation.

Enfin, pour la FTQ : « Il apparaît important d'inciter concrètement les minières à développer davantage la deuxième et troisième transformation au Québec. Alors que la Côte-Nord est un grand producteur de fer, le Québec, tout comme le Canada, continue à importer des poutrelles d'acier. Il y a là quelque chose d'incongru ! », peut-on lire dans le mémoire déposé par la centrale.

Convention du service poste-publications n° 40063488  
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

## Un rapport de développement durable pour le Fonds

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ se tiendra le samedi 2 octobre prochain, à 14 h, à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth, à Montréal. On vous y attend en grand nombre!

Le Fonds en profitera pour lancer son premier rapport de développement durable, intégré à son rapport annuel d'activités.

Certains ne voient la question du développement durable que dans sa dimension de respect de l'environnement, mais c'est beaucoup plus que cela! Selon le célèbre Rapport Brundtland (1987), le développement durable « répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable se fonde sur trois besoins essentiels des communautés, soit le développement économique, le développement social et le respect de l'environnement. Ce n'est qu'en répondant à ces besoins qu'une société construit une économie viable, vivable et



équitable pour tous, maintenant et pour l'avenir.

Dès sa création, le Fonds de solidarité FTQ s'inscrivait donc dans une dynamique de développement durable, avant même que le concept n'existe « officiellement ». Les valeurs qui sont à la base de la mission du Fonds – la solidarité, le respect des travailleuses et des travailleurs, le soutien des collectivités locales, partout au Québec –

et sa vision économique à long terme, qui met le capital financier au service du développement socioéconomique, témoignaient, dès 1983, de son approche plus globale du développement. Puis, petit à petit, comme dans l'ensemble de la société, à cela s'est ajoutée la question du respect de l'environnement.

Le rapport de développement durable du Fonds, effectué selon les exigences internationales de la GRI (Global Reporting Initiative), est de niveau A. C'est le niveau exigeant le traitement du plus grand nombre d'indicateurs, soit une cinquantaine d'indicateurs qui circonscrivent ses performances sociale, économique et environnementale. Nous vous invitons à en prendre connaissance, sur le site Internet du Fonds ([www.fondsftq.com/rapport2010](http://www.fondsftq.com/rapport2010)), dès le 4 octobre prochain. Bonne lecture!

## RETRAITE: UNE RÉFORME QUI S'IMPOSE

La FTQ est à pied d'œuvre depuis l'adoption du plan d'action de la campagne, en mai dernier, afin de mobiliser ses affiliés, ainsi que les partenaires de la société civile autour des revendications pour une réforme du système québécois de sécurité du revenu à la retraite.

Les gouvernements du Québec et du Canada connaissent les lacunes du système actuel, mais ne bougeront pas tant et aussi longtemps qu'ils ne sentiront pas la pression populaire. Ils savent que le revenu de travail procuré par la pension de Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de rentes du Québec est l'un des plus bas des pays industrialisés avec son maigre 40%. Ils savent que le revenu maximum de 47 200 \$ sur lequel on peut actuellement cotiser est LE PLUS BAS des pays industrialisés. Ils connaissent aussi les difficultés que plusieurs éprouvent à garder et à négocier des régimes à prestations déterminées qui garantissent des rentes.



Ils se disent inquiets lorsque les travailleurs et les travailleuses et les personnes retraitées risquent de perdre, ou perdent, une partie de leur rente parce que leur entreprise se met sous la protection de la loi. Ils savent aussi que peu de personnes ont les moyens de cotiser au maximum dans leur REER.

**C'est à notre tour de nous faire entendre!**

### Nos revendications

#### RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

- ▼ Doubler la rente progressivement, la passer de 25 % à 50 % des revenus de travail.
- ▼ Augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser à 62 500 \$ plutôt que 47 200 \$ actuellement.
- ▼ Faire passer l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$.

#### SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

- ▼ Augmenter immédiatement le SRG d'au moins 15 %.

- ▼ Rendre l'inscription automatique.

- ▼ Payer la pleine rétroactivité aux personnes qui ont été lésées par l'application du programme actuel.

#### SÉCURISER LES RENTES DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

- ▼ Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprise pour assurer le versement des sommes dues aux régimes et, une fois ces mesures en place, créer une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.

Des outils d'information et de mobilisation, dont un vidéo, seront bientôt disponibles.

Plusieurs partenaires : groupes de femmes, de défense de retraités et préretraités, de personnes handicapées, ont déjà manifesté leur appui à cette campagne et d'autres devraient rejoindre les rangs dans les prochaines semaines.

Consultez régulièrement le portail FTQ pour connaître les nouveautés.

**Nous exigeons une retraite décente pour tout le monde!**

## BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / MAI-SEPTEMBRE 2010

- ▼ SFCFP : Municipalité de Sainte-Érène et autres, Municipalité de Montebello-Montebello et autres, Corporation d'Urgence-Santé de la région de Montréal métropolitain - Montréal, Société de transport de Laval - chauffeurs d'autobus - Laval;
- ▼ SCEP : LA-SER Centre de recherche sur les risques (CRR) - Montréal, FTQ-Construction - Montréal, Osram Sylvania Itée, Multina inc. - Drummondville, Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau-Québec (SEPB CTC-FTQ);
- ▼ MÉTALLOS : Services ferroviaires de l'Estuaire inc. - Clermont, Les Services Mc Kinnon inc.-Sainte-Croix, SITEC S.E.C.-Saint-Urbain de Charlevoix, Acier Inoxidable Fafard inc. (AIF), Sports Gilbert Rousseau inc, Sécurité Investigation Optimum inc.-Val-d'Or, Industries Harvey inc. - Granby, Sécurité des Deux-Rives Itée-Sainte-Thérèse, Service de sécurité TSM - Montréal, Sécurité Investigation Optimum inc., Centre sportif Rouville, Agence T.S.M. - Montréal, Sécurité Serca inc. - Montréal, Industries Harvey inc. - Granby, Rona Rénovateur Longueuil (9168-2971 Québec Inc.) - Longueuil, Les Services Mc Kinnon inc. - Québec, Service de sécurité TSM - Montréal, Service de sécurité TSM - Montréal, Bureau d'enquêtes civiles du Québec (B.E.C.Q.) inc. - Montréal, Strict Investigation - Montréal, - Montréal, Les services Mc Kinnon inc. - Québec, Sécurimax Canada inc. - Montréal, Trimax Sécurité - Laval, Agence de sécurité Sécur-Action inc. - Montréal, Centre sportif Rouville;
- ▼ TUAC : Plancher Beauceville Flooring inc., Rona l'Entrepôt Chicoutimi - Chicoutimi, Marché Richelieu-Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Alimentation Louis Grenier inc.-Saint-Pascal, Molson Canada 2005-Trois-Rivières, Épicerie Mailloux inc.-Rivière-du-Loup, Immeubles Westcliff (Lévis) inc. - Lévis, Manufacturier Patella inc.-Ville LaSalle, WM Québec inc. - Longueuil, Supermarché Crevier (Valmont) inc. - Repentigny, Emballage alimentaire Reynolds Canada inc. - Laval, L.B. Maple Treat corporation et Les sucriers du Québec - Granby, Municipalité de Rigaud - Rigaud, WM Québec inc. - Longueuil, L. Dufresne & Fils Itée-Val-David;
- ▼ TEAMSTERS : Tarcan inc.-Sainte-Anne du Sault, M.G. Express inc. - Québec, Roy Livraison Spécialisée inc. - Québec, Métro Marché Mario Doiron inc. - Chandler, Jean Jacques Campeau inc., Boulangerie Weston Québec Itée - Longueuil, Autobus Yamaska, Autobus ABC inc. - Drummondville;
- ▼ SQEES : Villa Chicoutimi inc. - Chicoutimi, 9178-2292 Québec inc. - Montréal, 9157-7437 Québec inc. - Montréal, Les terrasses Versailles-Saint-Laurent, Vigi Santé Itée-Dollard-des-Ormeaux, Résidence Les Jardins d'Audrey inc.-St-André d'Argenteuil, Villa Annie-Pier-St-André d'Argenteuil;
- ▼ TCA : Houle Automobile Itée (Houle Toyota)-Pointe-aux-Trembles;
- ▼ UES : Autobus La Québécoise (Région Sherbrooke) Québec et Sherbrooke;
- ▼ AFPC : Université du Québec à Trois-Rivières - Tous, Université de Montréal - Montréal;
- ▼ IATSE : Club de hockey Canadien, Orchestre Symphonique de Montréal, Initiascène inc.-Sainte-Thérèse;
- ▼ SPQ : Le Village de Val-David - Val-David, Ville du Mont-Tremblant - Mont-Tremblant, Ville de Mirabel - Mirabel.

## COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone travail ( )	Poste	Résidence ( )
Courriel		
Nombre d'exemplaires		